



N° 2023-13

Tél. : 01 34 70 03 11  
Fax : 01 30 34 27 68  
e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance  
est à adresser à Mr le Maire

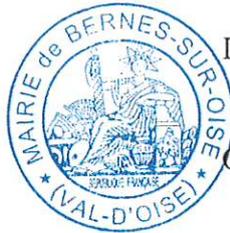
DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, décide que le marché pour les travaux d'aménagement sportif-loisirs-lot n°1 (VRD) à passer avec l'entreprise DTP2I-Rue des carreaux-95 640 MARINES, est approuvé pour un montant de 146 795,35 € H.T.

La date de démarrage des travaux sera fixée par ordre de service notifié auprès de l'intéressé.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 17/07/2023



Le Maire,

Olivier ANTU

DATE DE DIFFUSION : 18/07/2023

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site [www.telercours.fr](http://www.telercours.fr).*